



Les incitatifs financiers
à l'établissement dans
le Haut-Saint-François



Où chacun ajoute sa valeur !



En plus de profiter des prix concurrentiels du marché de l'immobilier, s'installer dans le Haut-Saint-François permet d'économiser sur l'achat ou la construction d'une maison, tout en bénéficiant d'un cadre de vie idéal pour la famille.



Achat
Construction
Rénovation
Agrandissement

vivreici@hsfqc.ca
Tél.: 819 560-8500
www.haut-saint-francois.qc.ca

Afin de favoriser l'établissement de nouvelles familles, neuf municipalités du Haut-Saint-François ont pris l'initiative d'offrir des subventions ou des crédits de taxes lors de l'**achat**, la **construction**, la **rénovation** ou l'**agrandissement** d'une résidence.

\$ Programmes municipaux*

incitatifs financiers à l'établissement dans le Haut-Saint-François

? N'hésitez pas à communiquer avec les municipalités afin d'en savoir plus sur leur programme.

Partenariat entre la municipalité et la Caisse Desjardins
Achat ou construction d'une résidence principale : aide financière de 2 000 \$
Pour les 18-35 ans : montant supplémentaire de 2 000 \$
Pour les familles qui construisent leur première maison : une bonification de 500 \$ par enfant de moins de 18 ans

Subvention de la Caisse Desjardins
Achat d'une maison existante : aide de 500 \$
Construction d'une maison neuve : aide de 1 000 \$

Weedon
819 560-8550

Nouvelle construction :
Crédit de taxes foncières : 100 % 1re année / 50 % 2e année / 50 % 3e année

Achat d'une résidence permanente :
Crédit de taxes foncières : 50 % 1re année

Rénovation et agrandissement :
Crédit de taxes foncières sur l'augmentation de l'évaluation (minimum 5 000 \$) : 100 % 1re année / 50 % 2e année / 50 % 3e année

Nouvelle construction :
Remboursement des taxes foncières liées à l'augmentation de l'évaluation : 100 % 1re année / 75 % 2e année / 50 % 3e année

Rénovation :
Remboursement des taxes foncières liées à l'augmentation de l'évaluation : 100 % 1re année / 75 % 2e année / 50 % 3e année

Dudswell
819 560-8484

Lingwick
819 560-8422

Nouvelle construction :
Subvention de 4 000 \$ à 10 000 \$ suivant le prix de l'évaluation du nouveau bâtiment

Subvention de la Caisse Desjardins
Construction d'une maison neuve : aide de 2 000 \$

Westbury
819 560-8450

Bury
819 560-8414

Scotstown
819 560-8433

Nouvelle construction :
Crédit de taxes foncières : 100 % 1re et 2e année / 50 % 3e année

Rénovation :
Crédit de taxes foncières sur la valeur des rénovations portée au rôle (minimum 5 000 \$) : 100 % 1re et 2e année / 50 % 3e année

East Angus
819 560-8600

Hampden
819 560-8444

Nouvelle construction, agrandissement ou rénovation majeure :
crédit de 100 % des taxes foncières pendant 36 mois pour des travaux augmentant l'évaluation de plus de 25 000 \$

Rénovation, agrandissement ou construction d'un bâtiment accessoire :
Crédit de taxes foncières sur l'augmentation de l'évaluation pendant 24 mois pour des travaux augmentant l'évaluation de plus de 5 000 \$

Subvention de la Caisse Desjardins
Achat d'une maison existante : aide de 1 000 \$
Construction d'une maison neuve : aide de 2 000 \$

Ascot Corner
819 560-8560

Nouvelle construction : Crédit de taxes foncières 100 % 1re année / 50 % 2e année

Rénovation : Crédit de taxes foncières 100 % 1re année / 50 % 2e année pour des rénovations supérieures à 10 000 \$

Cookshire-Eaton
819 560-8585

Newport
819 560-8565

La Patrie
819 560-8535

Chartierville
819 560-8522

Saint-Isidore-de-Clifton
819 560-8558

Nouvelle construction : Crédit de taxes foncières de 100 % pendant deux ans pour les nouvelles constructions dans certaines zones identifiées (minimum 75 000 \$ de valeur ajoutée au rôle d'évaluation)

Rénovation : Crédit de taxes foncières : 100 % 1re année / 50 % 2e année pour des rénovations supérieures à 10 000 \$

* Pour toutes les divergences entre le texte de ce dépliant et le règlement municipal définissant ce programme, le règlement municipal prévaut. Lorsqu'il y a un partenariat avec la Caisse populaire Desjardins locale, l'entente signée entre la Caisse populaire Desjardins locale et la municipalité prévaut.